

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Côte-d'Or
 COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE de 19h à 20h

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / N. CHEVASSON / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / E. RIONDET / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés : J. MORE (proc. à J-J. VIGOT) / M-M. PLATHEY (proc. à N. CHEVASSON)

Secrétaire : N. CHEVASSON

La séance est ouverte à 19h.

1) Renouvellement du bail de la boulangerie au profit du nouvel acquéreur

Le Conseil Municipal rappelle sa délibération en date du 10 juillet 2014, aux termes de laquelle il avait autorisé le renouvellement du bail commercial des locaux sis à THOREY-EN-PLAINE, Route de Dijon, au profit de la Société BOUCHARD MATHIEU.

Le preneur actuel, la Société BOUCHARD MATHIEU, cédant son fonds de commerce, a demandé que le renouvellement du bail commercial soit consenti directement au profit de son acquéreur.

Le Maire explique les enjeux juridiques signalés par le notaire à propos du renouvellement direct du bail au profit de l'acquéreur en particulier l'impossibilité pour la collectivité de se retourner juridiquement contre la société BOUCHARD-MATHIEU.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que le renouvellement soit consenti directement au profit de l'acquéreur du fonds de commerce et donne tout pouvoir à Monsieur BRACHOTTE, Maire, en vue de la signature de l'acte de renouvellement de bail commercial à recevoir par Me Sabine MASSIP, Notaire à DIJON.

2) Renouvellement contrat enfance jeunesse 2014-2017

La Commune de Thorey en Plaine a signé un contrat enfance-jeunesse pour la période 2010-2013 dont le bilan se déroulera en commun avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), à son siège, le 16 décembre prochain.

Le contrat suivant, sur la période 2014-2017, a pris effet au 1er janvier 2014. Sa rédaction définitive ne pourra être effective qu'après la réalisation du bilan de la période en cours. Dans le cadre du transfert de la compétence enfance-jeunesse généralisée, la CCPD assure depuis le 1er septembre 2014 le suivi du contrat enfance-jeunesse pour la période 2014-2017. Toutefois, la commune a l'obligation de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales sur la période du 1er janvier 2014 au 31 août 2014, période pendant laquelle la CCPD n'avait pas reçu la délégation de cette compétence par ses communes membres.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents et représentés un accord de principe pour le renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour la période 2014-2017, acte pour la commune la contractualisation sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014, et autorise le Maire à signer le contrat, accepter les financements liés ainsi qu'à signer tout acte à intervenir.

Dès réception du nouveau contrat enfance-jeunesse sur la période 2014-2017, celui-ci sera présenté au Conseil Municipal.

3) Informations et questions diverses

- M. VIGOT, Adjoint au Maire expose les conséquences des inondations intervenues au cours de la semaine 45 :
 - le pic de crue a eu lieu le 04/11/2014 - vers 21h,
 - sur la commune une 40^{aine} de maisons ont été atteintes par les eaux (dans les caves, les sous-sols, les jardins),
 - les agents du Conseil Général sont intervenus à l'entrée de la commune (côté Dijon) pour détourner le passage des véhicules suite à la montée des eaux sur la route départementale,
 - la SAUR est intervenue suite à des problèmes d'évacuation des eaux usées rue du Canal, impasse de la Forêt Fleurie et impasse du Sapin.
- Mme Chevasson a résumé les points abordés lors du Conseil des écoles du 7 novembre 2014.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 20 novembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 20 novembre 2014
Le Maire, Gilles BRACHOTTE

Gilles BRACHOTTE,
Maire



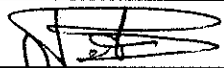

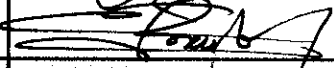










Mairie de THorey en Plaine
N° INSEE : 21632

Séance du 12/11/2014 à 19h00

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-71 - Renouvellement du bail de la boulangerie au profit du nouvel acquéreur - 167
14-72 - Renouvellement contrat enfance jeunesse 2014-2017 - 169

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul		
BONIN Sébastien		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine		
CHEVASSON Nelly		
COTTIN Francine		
GODRIE Sophie		
JACQUIER Marie-Josèphe		
PELLETIER Sylvain		
RIONDET Emmanuelle		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

Procurations :

M. MORE Jacques donne pouvoir à M. VIGOT Jean,
Mme PLATHEY Marie-Madeleine donne pouvoir à Mme CHEVASSON Nelly

Membres excusés :

MORE Jacques, PLATHEY Marie-Madeleine

Secrétaire de séance :

CHEVASSON Nelly